

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Aout 2026

• APPEL DES PRÉSENTS

NOM - Prénom	PRESENT	ABSENT	POUVOIR	NOM DU MANDATAIRE
ANDRES Catherine	X			
BARON Nadine	X			
BIANCHETTI Jérôme		X	X	Lefever Claude
CLAVAIROLY Marie-Jeanne		X	X	Lacroix Monique
CORDIER Alain	X			
DEVOS Arnaud		X	X	Ozil Joel
DUC Thierry	X			
DUMONT Natacha	X			
DUPUY Boris	X			
ESCRIVA Evelyne		X	X	Cordier Alain
GAUTIER Anne	X			
GERFAUD-VALENTIN Catherine	X			
GUIGNARD Claudy		X	X	Duc Thierry
LACROIX Monique	X			
LEFEVER Claude	X			
LOREAU Ludovic	X			
MATHIEU Fabrice	X			
OCTRUE Valérie	X			
OZIL Joël	X			
RUYS Fabien		X	X	Vidal Jordan
SCHAFER Nathalie	X			
VERY Delphine	X			
VIDAL Jordan	X			

• DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Il sera procédé, conformément aux articles L.2541-6 et L.5211-1 du CGCT, à l'élection d'un (e) secrétaire pris au sein du Conseil.

Secrétaire de séance	En exercice	Présents	Votants
Lacroix Monique	23	17	23

Vote	Pour : unanimité	Contre	Abstention
------	------------------	--------	------------

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JUILLET 2026

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée le procès-verbal de la dernière séance.

Alain cordier : Ajouter la salle de motricité dans la liste des salles mises à disposition d'ECLAT.
Cette salle a bien été ajoutée dans l'annexe de la convention avec Eclat

Vote	Pour : 22	Contre	Abstention : 1
------	-----------	--------	----------------

Abstention Nathalie SCHAEFER

2. SAISINE DE LA CDAC POUR LA CONSTRUCTION D'UN LOCAL COMMERCIAL

M. le Maire rappelle l'objet de ce conseil municipal : délibérer pour saisir la CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial) au sujet du permis de construire déposé par la société SCI de Corcy pour la construction d'un bâtiment à vocation commerciale pour un magasin de vente au particulier de produits alimentaires et non alimentaires dans la zone industrielle (parcelle AE 13. Le permis de construire a été déposé le 24 juillet 2026.

La saisine de la CDAC n'est pas obligatoire car la surface commerciale créée est inférieure à 1000 m² : précisément 995.62 m² sur un bâtiment de 1602,37 m².

La commune peut délibérer dans ce sens comme les communes de moins de 20000 habitants en ont le droit.

M. Le Maire indique que la présidente de la Communauté de Communes de la Dombes a été informée, en tant que président du SCoT, du projet dans les 8 jours après le dépôt du permis et que la Communauté de Communes a elle aussi la possibilité de délibérer pour saisir la commission.

Le projet de délibération a été envoyé aux membres du conseil municipal.

Alain CORDIER : le plu ne permet pas l'installation d'une grande surface

Claude LEFEVER : si c'est possible car un CU a été signé le 28 janvier 2026, ce qui fige les règles d'urbanisme du PLU en vigueur à la date de signature du CU donc le PLU 2020.

Joël OZIL : Des échanges avec le demandeur auraient été préférable avant le dépôt du permis.

Catherine GERFAUD-VALENTIN : Est-ce que la CDAC suit l'avis de la commune ?

Claude LEFEVER : En général OUI, les différents intervenants, SCOT, communauté de commune, département, AMF, suivent l'avis du conseil municipal.

Boris DUPUY : et si la CDAC met un avis favorable, est-ce que c'est le malgré tout le maire qui décide

Claude LEFEVER : ça va être compliqué de refuser le permis si tout est conforme.

Le dossier a été transmis pour instruction à l'ADS à la communauté de communes de la Dombes.

Fabrice MATHIEU : Est-ce que les autres commerces sont informés d'une nouvelle implantation.

Claude LEFEVER : Il n'y a pas de communication puisque c'est interdit tant que le dossier n'est pas instruit.

Vote	Pour : Unanimité	Contre	Abstention
------	------------------	--------	------------

Une communication de Monique LACROIX concernant la location d'un appartement route de Monthieux qui a été loué comme appartement d'urgence pour une durée de 6 Mois.

À la suite du refus de l'occupant de quitter les lieux nous avons pris attache auprès d'un avocat, et nous étudions les différentes solutions possibles.

Prochain conseil : lundi 14 septembre 2026 à 20h30.

Séance levée à 20 h 11

Signature du secrétaire de séance
Monique LACROIX



Signature du Maire
Claude LEFEVER

